

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 AVRIL 2017 à 20 H 00

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
M. Yves VAUTIER			X	
Mme Françoise VAUTIER			X	Pouvoir à Mme THIERRY
Mme Sophie CLAIR	X			
M. Gérard DUJARDIN			X	Pouvoir à M. DEHAIS
Mme Dominique HAVET	X			
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE			X	Pouvoir à M. LOZOUET
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE	X			
M. Xavier LEVASSEUR	X			
Mme Valérie BASLEY	X			
M. Emmanuel MOREL	X			
Mme Chantal DUJARDIN			X	Pouvoir à Mme HAVET

Secrétaire de séance : Mme CLAIR S.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 Mars 2017, à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir : vote du Compte Administratif 2016 qui annulera celui voté le 28 Février 2017, suite à la lettre de la Préfecture en date du 5 Avril.

Le Conseil Municipal donne son accord.

1) SDE 76 : Mise en place d'une borne foraine pour la fête médiévale :

Mme le Maire donne lecture du projet dont le montant prévisionnel s'élève à 50 040 € TTC et pour lequel la Commune participerait à hauteur de 2 085 € TTC. Détail ci-après :

Nature et Financement des Travaux	Financement du SDE 76	Adhérent
Réseau électrique : 41 700.00 € HT TVA récupérée via ERDF : 8 340.00 €	39 615.00 € 8 340.00 €	2 085.00 €
Réseau éclairage public : 0.0 € HT TVA récupérée via FCTVA : 0.0 €	0.00 € 0.00 €	0.0 € 0.00 €
Génie civil réseaux communications Electroniques : 0.00 € TVA non récupérable : 0.00 €	0.00 €	0.00 €
SOUS TOTAUX	47 955.00 €	2 085.00 €

TOTAL TTC :

50 040.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le projet ci-dessus.
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2017, pour un montant de 2 085.00 € TTC.
- de demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible.
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante.

2) SDE 76 : Eclairage public nouveau parking école :

Le montant prévisionnel s'élève à 5 316.00 € TTC. La participation communale est de 2 416.00 € TTC.

Détail ci-après :

Nature et Financement des Travaux	Financement du SDE 76	Adhérent
Participation EP hors MDE* : 2 307.69 € HT	1 500.00 €	807.69 €
Participation MDE : 1 750.00 € HT	1 400.00 €	350.00 €
Travaux non subventionnables : 372.31 € HT	0.00 €	372.31 €
TVA (récupérée via FCTVA) : 886.00 € HT	0.00 €	886.00 €
SOUS TOTAUX	2 900.00 €	2 416.00 €

TOTAL TTC :

5 316.00 €

** Maîtrise de la Demande de l'Energie*

Travaux :

Repose du mât d'éclairage public en attente au service technique de la Commune.

Fourniture et pose de lanternes à leds et crosse à poser sur les mâts d'éclairage public existants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** :

- d'adopter le projet ci-dessus.
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2017, pour un montant de 2 416.00 € TTC.
- de demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible.
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante.

3) Convention entre la Commune de Clères, le Foyer de la Culture et des Loisirs et le Département pour les Médiévales :

Mme le Maire donne lecture de la convention tripartite dans le cadre de la fête « Les Médiévales de Clères » les 8 et 9 Juillet 2017.

Département : mise à disposition du domaine du Parc de Clères pour la manifestation ; engagements financiers, techniques et humains ; assurances ; dispositions tarifaires spécifiques, afin d'inciter les visiteurs à participer à la fête et à contribuer à son esprit festif, communication liée à la manifestation (affiches, cartes, flyers, médias...)

Commune de Clères : pouvoir de police, sécurité sur la voie publique ; assurances ; moyens humains (mise à disposition d'un agent les vendredi 7 et lundi 10 Juillet), matériels et techniques. Suppression du Marché le vendredi 7 Juillet. Prévenir rapidement les commerçants ambulants. Communication (distribution de flyers).

Foyer de la Culture et des Loisirs : contribution à la mise en œuvre de la manifestation, assurances, moyens humains, techniques et matériel.

Subventions : versement d'une subvention communale à l'association pour l'organisation de la manifestation : 3 500 € en 2016 au titre de la préfiguration et 3 500 € en 2017 pour la mise en œuvre.

La Commune financera également à hauteur de 2 085 € les travaux d'installation d'une borne foraine au Parc de Clères.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **autorise** Mme le Maire à signer la convention tripartite.

4) Présentation du devenir de l'ancien bâtiment cantine scolaire et garderie :

Mme le Maire présente au Conseil un projet de plan concernant la nouvelle destination de l'ancien bâtiment cantine scolaire et garderie.

Concernant la MAM : utilisation de la salle à manger des professeurs, des sanitaires et cuisine (cloisonnements à prévoir), soit une surface d'environ 112 m².

Un débat s'instaure sur les charges locatives, à savoir si elles doivent être intégrées dans le loyer.

M. DEHAIS signale que la chaudière n'est plus adaptée. Voir pour chauffage (anciens radiateurs électriques). Prévoir une porte coupe-feu et vérifier si une porte de sortie de secours est nécessaire.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

5) Convention de mise à disposition entre la Commune et le Foyer de la Culture et des Loisirs :

Pour que l'association puisse continuer son activité, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition du Foyer, par le biais d'une convention entre la Commune de Clères et l'Association des Loisirs et de la Culture, les locaux municipaux suivants : la salle de l'ex-cantine de l'école primaire, le local réserve, la cuisine, les sanitaires et dégagements attenants, ainsi que des locaux de stockage extérieurs d'environ 30 m² (garage près de la poste). Cette mise à disposition serait effective dès le transfert prévu à la rentrée scolaire 2017, de l'école élémentaire dans ses nouveaux locaux.

La Commune prendrait à sa charge les factures d'eau, d'électricité et de chauffage.

Les frais de téléphone, d'assurance et de ménage seraient à la charge de l'association.

Après une longue discussion, Mme le Maire propose au Conseil de voter à main levée :

- 9 voix « pour » la signature de la convention.
- 4 voix « contre ».
- 1 abstention.

6) Demande de retrait du SDE 76 de 41 Communes de la Métropole :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que 41 Communes membres du SDE 76, ont demandé leur retrait définitif du Syndicat, afin de conclure des conventions de gestion avec la Métropole. Leur retrait permet une simplification de la carte intercommunale et n'a aucune incidence financière.

Cependant, le retrait est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE 76 et de tous les adhérents, dans les conditions de majorité requises lors de la création de l'EPCI. Par délibération en date du 17 Mars 2017, l'Assemblée du SDE 76 a accepté la demande de retrait des 41 Communes.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

7) SDE 76 : Groupement d'achats pour 2018 et 2019 :

Il est possible d'adhérer en 2017 au groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés du SDE 76 pour 2018 et 2019. Ce groupement concerne la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux, les installations d'éclairage public, feux tricolores, bornes de recharge, bornes marché et foraines, pour les puissances souscrites entre 0 et 250 KVA.

Vote à main levée :

- 12 voix « contre » l'adhésion au groupement d'achats pour 2018 et 2019.
- 2 voix « pour ».

8) Fiscalisation des contributions communales des syndicats :

Le Code Général des Collectivités Territoriales laisse le choix au Conseil Municipal de s'opposer à la fiscalisation des contributions émanant des syndicats, notamment concernant le Syndicat de Bassin Versant de Clères-Montville, et d'inscrire le montant de la contribution au budget primitif 2017.

La participation relative au Syndicat de Bassin Versant de Clères-Montville s'élève à 14 458.50 €, pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **opte** pour l'inscription au budget primitif 2017, la somme de 14 458.50 €, à l'art. 65548 (charges de fonctionnement).

9) Clères Tennis Club : demande de subvention :

Mme le Maire donne lecture d'une part, du bilan de l'année 2015/2016 et du prévisionnel 2017, et d'autre part, informe le Conseil que le Club propose de mettre en place des sessions de découverte du tennis, aux enfants des classes primaires de la Commune.

Mme le Maire propose de verser une subvention au Club de Tennis d'un montant de 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **autorise** Mme le Maire à verser au Club de Tennis une subvention de 400 € et autorise Mme le Maire à signer tout document concernant la mise en place des sessions de découverte du tennis aux enfants des classes primaires de Clères.

10) Budget Primitif 2017 : rectifications

Il a été constaté une erreur à la section d'investissement du budget primitif 2017.

Mme le Maire propose au Conseil, afin d'équilibrer les recettes et dépenses d'investissement, d'intégrer l'opération n°151 « Valorisation Patrimoine Communal » à l'article 2318 (dépenses) pour un montant de 359 540.00 € et de voter le présent budget qui annulera celui voté le 17 Mars 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **autorise** Mme le Maire à intégrer l'opération 151 pour un montant de 359 540 €, ce qui équilibre la section d'investissement comme suit :

- Dépenses et recettes d'investissement : 4 132 856.00 €

et **approuve** le nouveau budget primitif 2017.

11) Programme 2017 – Voirie communale :

Travaux souhaités par ordre de priorité :

Priorité n°1 :

- Rue des Pinsons et Rue des Fauvettes.

Priorité n°2 :

- Place du Mont Blanc.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

12) Vote du Compte Administratif 2016 :

Mme le Maire donne lecture de la lettre de la Préfecture (contrôle budgétaire) en date du 5 Avril, à savoir :

- Modalités de vote : « *dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président et dans ce cas le Maire doit se retirer au moment du vote et ne peut accepter de pouvoir.* »
- Respect de la maquette budgétaire : *les rubriques « nombre de membres présents », nombre de suffrages exprimés » et « nombre de votes pour » ne sont pas renseignés.*

D'où l'obligation de voter le compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, nomme M. DEHAIS président de séance, Mme THIERRY quitte la salle.

Après délibération le Conseil Municipal vote, le compte administratif 2016, qui annule et remplace celui voté le 17 Mars 2017.

13) Informations diverses :

- ▶ **Les Médiévales** : réunion publique le 28 Avril à 19 h 00.
- ▶ **Fête de la Musique** le 21 Juin. M. MOREL propose un groupe musical qui viendrait vers 18 H 00.
- ▶ **Sécurisation RD 6** : un diagnostic va être réalisé par la Direction des Routes de Clères.
- ▶ **Association Sport Santé « No Limit »** : propose une convention d'occupation du domaine publique, afin de proposer du sport accessible à tous en extérieur. Accord du Conseil Municipal.
- ▶ **Association Aînés Ruraux de Bois-Guillaume** : remerciements pour prêt salle.
- ▶ **Chapelle du Tôt** : vitrail endommagé. Un dépôt de plainte a été fait à la brigade de Montville.
- ▶ **Arbres coupés** face à la Mairie car morts. A la place, il y aura un parking « minute » et des barrières avec jardinières de fleurs.
- ▶ **Cyclo Cancer** : Dimanche 10 septembre à Clères. 3^e randonnée cycliste et pédestre organisée au profit de la lutte contre le cancer
- ▶ **Préfecture** : avis au public concernant la révision de la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de Fontaine Sous Préaux. Consultation du 03/04/2017 au 23/04/2017 inclus.
- ▶ **Amicale sapeurs-pompiers de Montville** : demande de subvention. Avis défavorable du Conseil.
- ▶ **Association médico-éducative Rouennaise** : demande de subvention. Avis défavorable du Conseil.
- ▶ **Inauguration groupe scolaire** : 26 Août ou 2 septembre, mais rentrée scolaire le 4 Septembre. Le Conseil Municipal opte pour le vendredi 1^{er} septembre sor, avec les personnes officielles et le samedi 2 septembre matin avec les Clérois.
- ▶ **Zone humide** : 5 bureaux d'étude ont été contactés. Avons reçu 2 offres : cabinet Rives et cabinet Ecotone. M. ELMACHKOURI sera associé au choix, ainsi que M. DUFAUX (Conservatoire des Espaces Naturels).
- ▶ **Bâtiment voyageurs** : Mme le Maire a rencontré des représentants de l'EPFN (portage foncier) le 5 Avril dernier. L'EPFN peut intervenir pour une étude de faisabilité et technique, en partenariat avec la Région et aussi concernant les friches et démolition des bâtiments amiantés. L'EPFN peut gérer les travaux à hauteur de 80%, mais pour pouvoir effectuer ces travaux, il faut que l'EPFN soit propriétaire, qu'il ait la maîtrise d'ouvrage. Le Conseil Municipal est intéressé, Mme le Maire continue ses démarches.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30.